

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**



Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Judi 19 Décembre 2024 à 20h30**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le treize décembre deux mille vingt-quatre.

Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le treize décembre deux mille vingt-quatre.

Mme Annick ALLAIN a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : **60**

Nombre de membres présents : **40**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : **9**

Nombre de membres excusés : **4**

Nombre de membres absents : **7**

Date de convocation :

**13 décembre 2024**

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :

**- 8 JAN. 2025**

et publication par la mise en ligne sur le site internet le :

**- 8 JAN. 2025**

**5 - Institutions et Vie Politique**

**5.3 - Désignation de représentants**

**Objet : Désignation des représentants à la Commission d'Appels d'Offres – Conditions liées à la constitution des listes**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE			M. Benoît BALAIS		
Mme Najat LEMERAY			Mme Nathalie BOUILLARD		
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jean-Christophe MEUNIER			Mme Gislaine MARIE		
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	X				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET	X				
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT	X				
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE	X				
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL			M. Marc GUILLAUMIN		
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			Mme Marie-Line LEVALLOIS		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU					X
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS					X
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU			M. Frédéric BROGNIART		
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA					X



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L 1411-5, D1411-3, D 1411-4 et D1411-5,

Considérant :

- la création de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) par délibération n°D2020-9-4-4 du 10 septembre 2020,
- que cette commission est présidée par le/la Président(e) de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), et est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus par le Conseil Communautaire en son sein à la représentation proportionnelle du reste.
- que le conseil communautaire doit fixer les conditions de dépôt des listes, conformément à l'article D1411-5 du CGCT, avant de procéder à l'élection des membres de cette commission.
- la vacance d'un siège au sein de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) en raison de la démission de M. Jean ELISABETH de son mandat de conseiller communautaire,

**Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de fixer et d'approuver les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) de la façon suivante :**

- les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants) (article D1411-4 du CGCT) ;
- les listes devaient être adressée à Mme Catherine GOURNEY LECONTE en sa qualité de Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau ;
- les listes constituées devaient être transmises entre le jour d'envoi de la convocation de la séance adressée aux conseillers communautaires et en séance lors de l'examen de la délibération (soit du 13 décembre 2024 au 19 décembre 2024 lors de l'examen du point n°1d de l'ordre du jour) ;
- les modalités de transmission des listes sont les suivantes :
  - par mail à l'adresse [assemblees@vireaunoireau.fr](mailto:assemblees@vireaunoireau.fr), entre l'envoi de la convocation (le 13 décembre 2024) et le jour de la séance (le 19 décembre 2024) à 12h00.
  - remis en séance le 19 décembre 2024 à Mme la Présidente de l'Intercom, à compter de l'ouverture de séance et jusqu'à l'examen de la délibération concernée.

Il est précisé que les conseillers communautaires ont été informés sur les modalités de dépôts des listes par la note de synthèse accompagnant la convocation à la présente séance, transmise aux conseillers communautaires le 13 décembre 2024.

VOTE					
<b>Vote ordinaire à main levée :</b>					
Pour :	<b>49</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Mme Annick ALLAIN  
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE  
Présidente de l'Intercom de la Vire au  
Noireau,

